



LANDEANIUM



MAISONS



ANCIENNES FERMES



FERMES

Octobre 2018

N° 140

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL POUR INFORMATION

| | |
|--------------------------------|---------------|
| | 3 - 5 |
| | 6 - 11 |
| État Civil | 2 |
| Conseil municipal | 3 |
| Argent de poche | 6 |
| Bibliothèque | 6 |
| Les Ty-Michous | 6 |
| Concours des Maisons Fleuries | 7 |
| ALSH Accueil de Loisirs | 7 |
| Taxi | 8 |
| Commerce - Artisanat | 8 |
| Marie-Antoinette et sa passion | 8 |
| Les Escapades du Conservatoire | 9 |
| Qu'est devenu Corentin | 9 |
| Les Tiques | 10 |
| M S A | 10 |
| Déclarez vos ruches | 10 |

ASSOCIATIONS

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| | 12 - 19 |
| Comité des Fêtes - Les potes en scène | 11 |
| SCL Section Gymnastique | 12 |
| SCL Section Tennis | 12 |
| SCL Section Land'Running | 13 |
| SCL Section VTT | 14 |
| Entente Parigné - Landéan | 14 |
| Club de Loisirs | 15 |
| UNC et Soldats de France | 16 |
| C.Créations | 17 |
| Les 3 P ÉVÈNEMENTS | 17 |
| Ogec | 18 |
| Classes 8 | 19 |

RENSEIGNEMENTS UTILES **20**

N° 140 - Octobre 2018 LANDEANUM

- Responsable de la publication : Louis-Gérard GUERIN
- Responsable de la rédaction : Mariannick RIPOCHE
- Comité de rédaction : Dominique BOSSERAY, Georges COURTOUX, Christine GARDAN, Géraldine ROSSIGNOL
- Impression : Imprimerie Garlan (Fougères)
02 99 99 53 06

ÉTAT CIVIL

juin - juillet - août - septembre 2018

Naissance



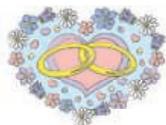
| | | |
|-----------------|-----------------------|-----------------|
| BELLUZ Tom | 19 La Touche | 19 juin 2018 |
| BRIFFAULT Jules | 3 La Noé | 08 juillet 2018 |
| THOMAS Emma | 7 Village de Beaulieu | 08 juillet 2018 |
| PHILIPPE Calie | 24 avenue Victor Hugo | 08 août 2018 |

Décès

| | | |
|-------------------------|---|-------------------|
| BARON Marie née GAUTRIE | La Ménardière | 18 juin 2018 |
| ORVAIN Yvonne | 2 bis rue Victor Hugo | 16 août 2018 |
| GUERIN Julien | 14 rue de Bretagne Saint-Éllier-du-Maine | 02 septembre 2018 |
| BOURGIN Raymond | Montjoie Saint Martin | 19 septembre 2018 |
| BEUCHERIE Emmanuel | 2 Les Fontaines | 24 septembre 2018 |



Mariage



| | | |
|-------------------------|---------------------|-----------------|
| HARDY Antoine | 1 rue Montrichard | 30 juin 2018 |
| ROUX Jennifer | 35310 CHAVAGNE | |
| LECONTE Bernard | 11 rue du Hallay | 21 juillet 2018 |
| LHADI Houda | | |
| LANGUILLE Jean-François | 4 La Petite Rouelle | 25 août 2018 |
| JULIEN Nathalie | | |

Conseil municipal

Dans chaque bulletin nous vous informons des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « <https://landean.fr> »

Séance du jeudi 14 juin 2018

Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Pour des raisons de rapidité et d'efficacité Le Conseil Municipal a décidé de déléguer une partie de ses pouvoirs à l'organe exécutif qu'est le Maire, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir prise ci-dessus.

Demande d'aide financière auprès de l'Agence Départementale pour mise en accessibilité de l'agence postale communale

Dépenses prévisionnelles : 28502,03 € T.T.C.

Recettes prévisionnelles : subvention de l'agence départementale 9906,55 €, DETR(Etat) 9094,80 €, autofinancement 9500,68 €.

Participation 2017/2018 aux charges de fonctionnement des écoles pour des enfants domiciliés à Landéan

- Ecole privée de la Bazouge du Désert : 744 € pour 2 enfants scolarisés en élémentaire.
- Ecole publique de Louvigné du Désert : 1359 € pour 3 enfants scolarisés en élémentaire.

Transport scolaire 2018-2019 pour élèves en maternelle et en primaire

Le transport scolaire concernait 6 élèves en 2015/2016, 4 en 2017/2018. Seulement 2 enfants seraient concernés en 2018/2019. Le conseil municipal a décidé de supprimer ce service.

Rapport 2017 de la STGS sur le service public d'assainissement collectif

Compte annuel de résultat d'exploitation

| | 2017 |
|---------------------|-------------|
| Produits (hors TVA) | 64233,83 € |
| Charges | 74418,09 € |
| Résultat net | -10184,26 € |

Le compte de surtaxes d'assainissement au profit de la collectivité est égal à 13393,26 €.

Repas des anciens – samedi 6 octobre 2018

- Prix du repas 24 €,
- Participation :
- Personnes ayant 70 ans et plus, 11 €.
- Conjointes ou personnes accompagnatrices ayant moins de 70 ans, 24 €.
- Commune de Landéan pour les personnes ayant 70 ans et plus, 13€.

La valeur des colis attribués aux personnes ayant 70 ans et plus, en maison de retraite ou ne pouvant se déplacer pour un motif important est fixée à 12 € 50.

Conseil municipal

Démarche de conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Les collectivités territoriales et établissements publics ayant l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), en application du règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier ce service au Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

M. le Maire rappelle qu'il pourrait toucher une indemnité maximale égale à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, c'est-à-dire 1664,38 €, qu'un adjoint pourrait percevoir une indemnité maximale égale à 16,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, c'est-à-dire 638,66 €.

Par délibération en date du 14 avril 2017,

- le taux d'indemnité de M. le Maire a été fixé à 32,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, son indemnité brute mensuelle est égale à 1246,35 €,

- le taux d'indemnité de chaque adjoint a été fixé à 12,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, leur indemnité brute mensuelle est égale à 479,96 €.

M. le Maire demande une indemnité maximale pour l'exercice de ses fonctions et consulte le Conseil Municipal sur l'opportunité de voter au scrutin secret.

Aucune majorité absolue des suffrages exprimés n'ayant été dégagée, la délibération n'est pas adoptée.

Délibération pour création de poste (Adjoint Technique Territorial) dans le cadre du dispositif CUI-CAE parcours emploi compétences

Création, à compter du 19 juin 2018, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, 20 heures par semaine, d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

Descriptif du poste : entretien des espaces verts, des WC publics, du cimetière, des salles communales, de l'agence postale communale, de la bibliothèque et de la mairie, maintenance des bâtiments communaux, assurer des permanences à la déchèterie, gardiennage du complexe polyvalent, présence lors des inhumations sur Landéan.

Indemnité 2018 pour le gardiennage de l'église – 120,97 €

Séance du mardi 21 août 2018

Participation aux charges de fonctionnement (2017-2018) de l'école privée de Parigné

372 € pour un enfant, domicilié à Landéan, scolarisé en élémentaire à Parigné

Répartition du produit 2017 des amendes de police relative à la circulation routière

Attribution d'une subvention de 3595 € pour la réalisation de la liaison piétonne bourg /forêt.

Délibération relative à la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2019

Abrogation de toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1/01/2019.

Conseil municipal

Maintien de la taxe d'aménagement au taux de 2,50 %, sur l'ensemble du territoire communal.

Exonération en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme de :

1° 100 % des surfaces des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+),

2° 50% des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+),

3° 100 % de surfaces des locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes,

4° 100 % des surfaces des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés,

5° 100 % des surfaces des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

6° 100 % des surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale,

7° 100 % des surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles,

8° 100 % des surfaces des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable,

9° 100 % des surfaces des maisons de santé conformément à l'article 98 de la loi de finances pour 2018.

L'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans.

La présente délibération est applicable à compter du 1er janvier 2019, valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Délibération communale pour prise de participation dans la SPL tourisme et prise d'actions au capital

Participation de la commune de Landéan au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 26,50 euros chacune, pour un montant total de 265 euros,

Désignation de Mme RIPOCHE Mariannick, 4ème Adjoint, comme déléguée de la commune pour siéger au sein de l'assemblée spéciale et représenter la commune aux assemblées générales de la SPL.

Délibération pour modification des attributions de compensation versées aux communes suite au transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)

Depuis le 1er janvier 2018 conformément à la loi Notre, la compétence GEMAPI a été transférée à Fougères Agglomération qui adhère aux syndicats en lieu et place des communes. Le Conseil Municipal prend acte de la méthode d'évaluation du transfert et les diminutions des attributions de compensations pour 2018.

Délibération pour approbation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux Parigné-Landéan

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Pour information

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif « Argent de poche », reconduit cet été dans la commune, a offert la possibilité aux adolescents d'effectuer des missions rémunérées. Neuf jeunes,



filles et garçons, ont fait le choix d'y travailler de la mi-juillet à la mi-août. Encadrés par Didier PIRON, 1er adjoint et Jean-Claude LEMARIE, conseiller municipal, ils ont participé à divers travaux tels que le débroussaillage, taille des haies et arbustes autour de l'église, réalisation de joints en ciment en pied de murs communaux, pose de graviers entre les tombes du cimetière... Ces missions représentent au total 49 demi-journées de travail pour un montant total distribué de 735 €.



BIBLIOTHEQUE



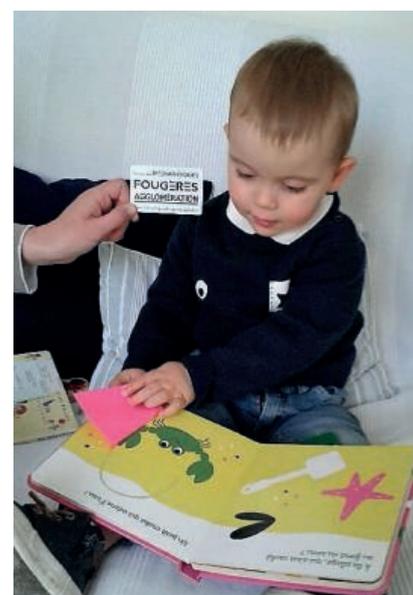
C'est la rentrée, la bibliothèque « La Licorne » accueille petits et grands, Baptiste n'est pas peu fier d'exhiber sa carte d'adhérent à la bibliothèque ainsi que de tourner les pages. Sylviane COURTOUX, Landéanaise, vient renforcer notre équipe de bénévoles.

Des nouveautés de romans et BD pour adultes et enfants sont à la disposition des lecteurs.

Horaires d'ouverture :
le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
Le samedi de 10h à 12h.

**GRATUITÉ
DES PRÊTS**

Modalités de prêts : Illimités pour 3 semaines



LES TY-MICHOUS

Le jeudi 6 septembre 2018, était le jour de rentrée des Ty-Michous !

Une dizaine d'enfants vont participer, cette année, aux différentes activités proposées par l'animatrice Agnès LEMOUILLOUR.



Cette rencontre a commencé en chansons, la première fut la « Chanson des prénoms » afin de présenter les enfants d'une façon ludique. Après la prise de photos individuelles, la séance s'est terminée par des jeux et collages de gommettes sur des petits wagons destinés à insérer les photos des TY-Michous.

Renseignements à la mairie ou sur le site internet :
<https://landean.fr>

Pour information

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le 23 juillet 2018, Franck ESNAULT, adjoint et Danielle DELAUNAY, secrétaire du Comité des Fêtes, en charge de l'organisation du concours ont accompagné le jury. Ce dernier, composé d'André LECHABLE de Dompierre du Chemin, Corinne CHAVOIX, fleuriste à Romagné et Gwenaël LAMBERT, paysagiste à Louvigné du Désert, a sillonné les rues et villages de Landéan afin d'évaluer le travail des participants et donner son appréciation. Les résultats ont été répartis en 3 catégories : Maisons, Anciennes Fermes et Fermes.

« De gauche à droite :
M. ESNAULT, M. LECHABLE,
Mme CHAVOIX, M. LAMBERT,
Mme DELAUNAY ».

Crédit photo Ouest-France



LES RESULTATS :

Catégories maisons

GLAUD Danielle
NIVEAUX René
MOREL Dominique
MOUTEL Daniel
HARDY Victor

Catégories Anciennes Fermes

VIEL-FOUBERT Marielle
HARDY Marthe
CHEREL Amand
SEIGNOUX Gisèle
MERIENNE Louis-Gérard

Catégories Fermes

ESNAULT Franck
ROYER André
MOREL Jean-Yves
COUSIN Sophie

La remise des prix
aura lieu en janvier 2019,
lors de la cérémonie
des vœux.



ALSH ACCUEIL DE LOISIRS

Le centre de loisirs des 3L (Laignelet, Landéan, Le Loroux) accueille les enfants de 3 à 11 ans qui habitent ou fréquentent les écoles de ces communes ainsi que Beaucé et St Ellier du Maine. Dans la structure, nos enfants passent leur journée (mercredi et vacances scolaires) avec les animatrices, animateurs et la directrice du centre.

Elle est financée par les mairies des communes, les familles, la participation de la CAF et la MSA. Elle est gérée par l'association Familles rurales qui accompagnent le centre dans sa gestion.

Une autre association indispensable s'ajoute, celle des parents des enfants fréquentant le centre.

Depuis septembre, nous sommes 4 nouvelles dans le bureau : Fanny, présidente, avec comme coéquipières Jessica, Clémence et Rebecca.

L'association récolte de l'argent pour aider à acquérir de nouveaux jeux ou financer des actions.

Elle est indispensable car elle représente les parents des enfants, donc vous, dans les réunions avec la mairie, Familles Rurales et potentiellement avec l'équipe d'animation.

En tant que parent, le dialogue est bien évidemment possible directement avec l'équipe. Mais nous sommes aussi là pour faire le lien, également avec la mairie ou Familles rurales (c'est à eux que vous adressez les règlements). N'hésitez pas à nous rejoindre.

L'assemblée générale se tiendra dans le courant de l'automne, les familles seront informées de la date par mail.

Cette année, nous ne renouvellerons pas la journée braderie. Les exposants ont été nombreux mais pas les visiteurs.



Pour information



Le taxi vous prend à votre domicile et vous emmène au lieu souhaité.

Le ticket taxi est un service proposé par Fougères Agglomération. Il permet aux habitants de se déplacer sur l'ensemble des 18 communes autour de l'agglomération de Fougères.

Ce service fonctionne 7jours /7, de 7h à 19h.

Avant d'appeler un des taxis qui participent à cette opération, vous devez disposer d'un ticket taxi.

Le nombre de ticket est limité à 75 par an et par personne.

Votre participation sera de 4,70 € pour vos 50 premiers trajets puis 9,40 € pour les 25 trajets suivants.

Pour obtenir des tickets taxis : remplir la demande à la mairie

Pensez au co-voiturage, un seul ticket sera demandé.

Ce service ne peut pas être utilisé pour aller régulièrement au travail, les déplacements scolaires, les déplacements pris en charge par la Sécurité Sociale.

COMMERCE - ARTISANAT

Marie-Antoinette Coiffure vous informe de la cessation de son activité professionnelle pour raison de santé et remercie chaleureusement toutes les personnes qui lui ont accordé leur confiance tout au long de ses 36 années d'exercice ainsi que leur fidélité.

MARIE-ANTOINETTE ET SA PASSION

Comme énoncé ci-dessus, Marie-Antoinette quitte Landéan, après avoir tenu son salon de coiffure pendant toutes ces années.

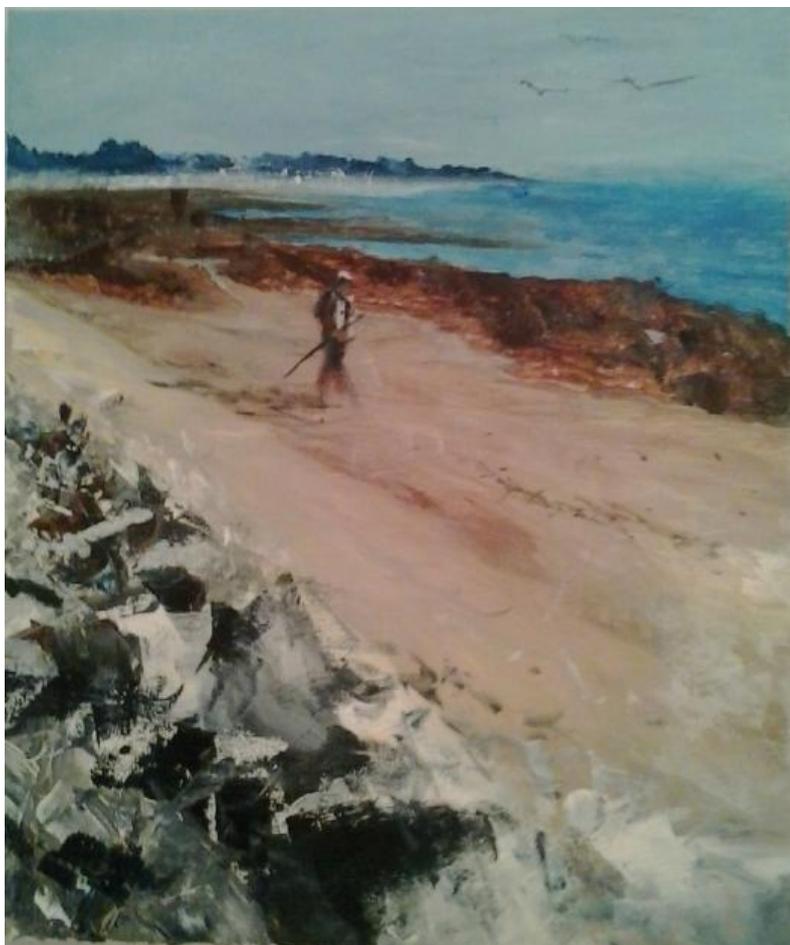
En 36 années, les liens commerciaux avec la clientèle et les voisins du salon se sont transformés au fil du temps en amitié. Une page de sa vie se tourne ainsi qu'une page de l'histoire commerciale de notre commune.

Marie-Antoinette ce n'est pas que le salon de coiffure... mais aussi la peinture. En 2013, lors de son exposition à la bibliothèque, elle nous avait fait découvrir sa passion à travers ses tableaux.

Marie-Antoinette s'adonne à la peinture depuis 12 ans, suite à une inscription à un atelier de peinture à Saint Ouen La Rouerie et à ce jour suit toujours des cours. Son inspiration, elle la puise dans des scènes de la vie courante, lectures, cartes postales, paysages...

Le tableau qu'elle réalise, en ce moment, est la plage du Mainga à Saint-Coulomb.

Nous espérons voir ce tableau achevé ainsi que d'autres lors d'une prochaine exposition à Landéan !



Le Castéro en baie de Quiberon

Pour information

LES ESCAPADES DU CONSERVATOIRE A LANDEAN

Dans le cadre des « Escapades du Conservatoire » de Fougères Agglomération, le samedi 16 juin 2018, l'ensemble de cuivres dirigé par Nicolas PRINGAULT ainsi que les groupes de Musique de chambre dirigé par Jean-Marie THOORENS sont venus se produire à l'église, dont la qualité de l'acoustique fut appréciée de tous.

En première partie, les airs de Carmen de Georges BIZET, Fantasiestücke opus 73 de SCHUMANN entre autres, interprétés par l'ensemble des cuivres avaient déjà conquis le public. Dans la seconde partie, consacrée à la Musique de chambre, l'Air pour quintette à vent de Guy ROPARTZ, Menuet, Allegro de Friedrich SEITZ furent également un enchantement pour les oreilles.

Un Landéanais était présent parmi les musiciens. Corentin LECOINTRE, a joué des timbales avec l'ensemble des cuivres dans la première partie du concert.



Crédit photo Ouest-France

QU'EST DEVENU CORENTIN ?

Ce concert donné à l'église dans le cadre des « Escapades du Conservatoire » est une belle entrée en matière pour relater la suite du parcours de ce jeune homme plein de talent.

Pour celles et ceux qui conservent les Landéanium (n°125 de l'année 2014) ou qui s'en souviennent, un article avait été consacré à trois jeunes musiciens participant aux « Commémorations du 8 mai », Corentin était l'un d'entre eux.

Depuis quatre années se sont écoulées, Corentin va toujours au Conservatoire de Fougères et est toujours aussi passionné par tous les instruments de percussions, en particulier le tambour, la batterie et le tri-tom.



Il fait aussi du xylophone et occasionnellement des timbales.

En février 2015, avec le groupe PAT COOL, direction la Guadeloupe pour jouer dans plusieurs carnivals notamment celui de Pointe-à-Pitre.

« Ce groupe n'existe plus à ce jour, chacun a pris des chemins différents

d'où la difficulté de se retrouver pour les répétitions ».

Corentin a intégré un autre groupe de tambours à Saint-Brieuc : TAM BREIZH qu'il rejoint en renfort. A ce jour, Corentin fait toujours partie de Roc Fanfare Mellé-Villamée. En plus d'y jouer, il est devenu membre du bureau, dirige un groupe de jeunes percussionnistes et remplace, à l'occasion, le chef d'orchestre à la direction du groupe.

Il joue, également, au sein de la Batterie Fanfare du Pays de Fougères. Cette année à Janzé, cette dernière s'est illustrée, pour la seconde fois, championne de France des Olympiades des Batteries Fanfares. Une distinction qui a le mérite d'être soulignée !

« Cela représente beaucoup de travail mais aussi des moments inoubliables ».

Fin septembre, Corentin a participé à un grand rendez-vous musical, le 2ème Symposium international du Tambour. « Ce fut l'occasion de jouer dans la cour des INVALIDES à Paris avec des musiciens d'autres nationalités ».

Concilier les études, l'apprentissage en entreprise ainsi que la musique avec les répétitions hebdomadaires du vendredi soir et samedi matin, les défilés, les commémorations, les concerts, sans oublier les répétitions pour les concours le samedi après-midi voir le dimanche, demande une très bonne organisation !

Corentin a su parfaitement gérer tout cela, après un baccalauréat, un BTS et une licence dans le transport et la logistique. Il vient de terminer ses études et est à la recherche d'un emploi en intérim afin de varier les expériences professionnelles. Il pense partir à l'étranger pour y travailler et partager d'autres aventures musicales.

Bonne chance et réussite pour l'avenir!



Pour information

Faites-vous les bons gestes ?

Une tique m'a piqué(e), mais je n'ai pas d'érythème migrant. Je ne suis donc pas contaminé(e) !



L'érythème migrant n'apparaît pas dans tous les cas. L'absence de cette manifestation ne signifie pas l'absence d'infection. Signalez la piqûre à votre médecin, ainsi que les symptômes ressentis.

Un simple coup d'oeil en rentrant de sortie pour s'inspecter suffit !



Pas du tout ! Il faut effectuer une inspection soigneuse de chaque partie du corps, le dos et le cuir chevelu compris. Observez-vous mutuellement. Attention, les larves ne sont parfois détectables qu'au toucher.

Lors d'une balade, suite à des piqûres multiples, j'ai droit à un traitement antibiotique immédiat !



Suite à de nombreuses piqûres de tique, vous pouvez demander un traitement antibiotique préventif à votre médecin qui jugera si celui-ci est nécessaire. Un traitement préventif peut aussi être donné aux femmes enceintes, aux enfants et aux immuno-déprimés.

Une sérologie prescrite par mon médecin est négative. Je suis sûr(e) de ne pas être infecté(e).



Non, hélas. Il est désormais admis que les tests sérologiques sont d'efficacité médiocre. Il est tout à fait possible d'être porteur de la borréliose de Lyme avec une sérologie négative. Dans ce cas, le médecin se fiera aux symptômes avec notion de morsures de tique récentes ou anciennes.

Que dire à votre médecin ?

- Informez votre médecin de tout contact avec une tique. Même en cas d'absence de piqûre, pensez à parler de vos dernières promenades et activités en pleine nature.
- Si vous avez retiré la tique vous-même, précisez de quelle manière, et combien de temps la tique est restée accrochée.
- En cas de symptômes présents ou passés (érythème, syndrome grippal...), dressez une liste de ces derniers et datez-les.
- Attention! Indépendamment de la borréliose, d'autres maladies peuvent être transmises par les tiques, telles que la bartonellose, la babésiose, l'erlichiose... nommées «co-infections».

Pour plus d'informations, consultez le site de l'association France Lyme : www.francelyme.fr ou par e-mail : contact@francelyme.fr



L'association France Lyme propose des actions de prévention pour adultes et scolaires pour éviter que d'autres soient malades. Elle soutient les personnes atteintes en les aidant à mieux connaître cette maladie.

Association France Lyme - BP 10049 / Arcueil
94114 LA POSTE ARCUEIL PDC

Version Avril 2015

LES TIQUES : ADOPTER LES BONS GESTES !



L'essentiel
et plus encore



Les élus des comités locaux MSA de Fougères Nord et Sud, Louvigné du Désert et Saint Aubin du Cormier organisent le jeudi 29 novembre 2018 à 20h, salle Hermine à Lécousse, une réunion d'information et d'échanges sur le sommeil, avec la participation du docteur Arnaud PRIGENT, pneumologue et spécialiste de la pathologie de la veille et du sommeil. Moment de rencontre et d'échanges avec un professionnel, cette réunion de prévention santé sera l'occasion d'aborder toutes les questions relatives au sommeil, d'apporter son lot d'informations, d'interrogations et de conseils...

Autant de questions que vous pouvez vous posez, alors rejoignez-nous et venez nombreux à cette **soirée-débat gratuite et ouverte à tous**, jeunes et adultes (MSA ou non).

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Associations

COMITÉ DES FÊTES

Fête de la Musique

Les membres du comité des fêtes remercient tous les bénévoles extérieurs qui sont venus prêter mains fortes pour le montage et démontage des stands.



La fréquentation du public a été moins importante que l'an dernier malgré de très bons groupes musicaux. Nous remercions néanmoins toutes les personnes qui sont venues déjeuner et assister aux animations.

DIVERS

Pour étoffer le comité des fêtes, nous recherchons des bénévoles. Toute personne intéressée peut se faire connaître auprès de Jean-Noël GARDAN au 06 87 63 65 75 ou de Murielle GUERIN au 06 08 77 39 65. D'autre part, nous vous rappelons que nous louons un barnum de 5m x 12m pour vos fêtes et réunions familiales à des tarifs préférentiels pour les habitants et les associations de la commune. Pour tous renseignements, vous pouvez appeler Bernard CLOSSAIS au 06 14 35 42 81.

LES POTES EN SCÈNE

Les acteurs ont repris les répétitions depuis début avril à raison d'un soir par semaine pour une restitution fin novembre et début décembre.

Prenez date des 6 représentations de fin d'année à la salle Mélusine:

Les samedis 24/11/2018, 1^{er} et 8/12/2018 à 20h.

Les dimanches 25/11 et 2/12/2018 à 14h30.

Le vendredi 7/12/2018 à 20h.

Cette année 3 pièces vous seront interprétées :

- Par les jeunes : « Super Frigo ».
- Par les ados : « Meurtre au Château » de Patricia HENNEGRAVE.
- Par les adultes : « Tranches de Bluff » de Jean Claude MARTINEAU.

Les deux premières pièces sont assez courtes mais permettent à nos jeunes de mettre en avant leurs talents de comédien. Ils prennent beaucoup de plaisir à jouer leur rôle.

Nous comptons sur vous pour venir encourager tous ces acteurs. Rire assuré.

Associations



S.C.L SECTION GYMNASTIQUE

La saison 2018/2019 est lancée et les séances de gymnastique ont repris à la salle Mélusine. Nous vous proposons 3 cours de gym de styles différents :

- ✓ Lundi de 20h à 21h avec Kévin: renforcement musculaire, abdos-fessiers, circuit training.
- ✓ Mercredi de 18h à 19h avec Benjamin ou Kévin : gymnastique d'entretien, étirements, abdominaux...
- ✓ Jeudi de 20h à 21h avec Mauricette : renforcement musculaire aérobic, step ...

😊 Cette année, nous vous proposons des séances de **Yoga du rire**.

- ✓ le 1er mardi de chaque mois de 20h à 21h avec Karen. (Cotisation : 35 €)
- ✓ Les inscriptions sont toujours possibles. Le montant de la cotisation reste fixé à 60 € pour ces 4 activités.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Alain JOURDAN au 02.99.97.21.03 ou Christèle HARDY au 02.99.97.31.67 (heures des repas).

S.C.L SECTION TENNIS

Pour la saison 2018/2019, une nouvelle équipe du bureau s'est étoffée et mise en place pour un bon déroulement de l'année.

Présidente : Annie COLAS
Vice-présidente : Christine GARDAN
Trésorière : Christelle LE NORMAND
Trésorière adjointe : Nathalie CORLOSQUET
Secrétaire : Anne PAUTONNIER
Secrétaire adjoint : Erwann BRICARD



Assemblée générale

Autres membres : Olivier LECOINTRE, Gérard LEVEQUE, Annie FOUILLEUL, Benjamin LE NORMAND et Dorian PAVIS.

Les cours ont commencé fin septembre, pour tous les âges et tous les niveaux.

Si vous êtes intéressés pour prendre des cours ou seulement en loisirs, renseignez-vous au 06.87.02.90.79 ou 06.30.77.74.47.

Un peu de pression cette année pour les adultes !

Les championnats commencent très tôt, le 23 septembre pour les hommes et le 30 septembre pour les femmes.

Un spectacle sera mis en place début d'année 2019. L'argent récolté nous est indispensable pour pouvoir fonctionner tout l'année.

Associations

S.C.L SECTION LAND'RUNNING

Différentes courses ont eu lieu cette année avec la participation de nos adhérents.

- Marathon du Médoc 6 runners.
- Grand Trail de Sancy (Othello).
- Marathon vert (2 adhérents).
- Foulée du Roc 5 et 10 kms (14 personnes).
- Trail Vallée de la Sélune (2 runners).
- Marathon de Paris (3 runneuses).
- Trail Erquy (2 runners).
- Trail de la vallée du Couesnon (1 coureur).
- Trail de L'Archange (1 runneur).
- Marathon du Mont St Michel (3 runneurs).
- Marathon du Mont Blanc (Othello).
- Dans le golfe du Morbihan, 6 personnes ont fait La Ronde des Douaniers 36 kms et 2 sur le Raid 90 kms.
- Endurathlon à St Denis de Gastines était un relais course à pied et VTT sur 24h pour 2 personnes.
- Trail de Montcalm dans les Pyrénées avec 650m D + sur 13 kms pour Xavier et Magali Royer.



De septembre 2017 à août 2018, les adhérents ont participé à 50 courses.

Ensuite, le week-end du 15 et 16 septembre 2018, nous avons fait une équipe mixte pour le relais Normandie Bretagne et servi plus de 50 paëllas le dimanche midi. C'est la première fois que ce relais traversait Landéan. Nous remercions la mairie pour son aide à cette occasion.

D'autre part, nous renouvellerons notre relais interne ultérieurement.

En prévision, pour les adhérents intéressés, nous participerons en 2019 au trail d'Erquy avec différentes distances.

Petit rappel pour les entraînements :

- Lundi matin 8h45 au départ de l'école.
- Mardi soir au terrain de football à 20h et 19h30 à partir d'octobre (horaire d'hiver).
- Dimanche matin 9h30 au terrain de football.
- Les inscriptions sont encore ouvertes. Prenez contact avec :

Stéphane LAHOGUE, président : 06 26 40 37 17 tina35-0581@orange.fr

David BEAUDRON, trésorier : 06 98 06 31 43 dacobeau@hotmail.fr

Marielle FOUBERT, secrétaire 06 78 72 36 62 ou marielle.foubert@orange.fr

Associations

S.C.L. SECTION VTT



Rendez-vous,
tous les samedis à 14h,
sur le parking du terrain de football.



ENTENTE PARIGNÉ LANDÉAN

Une saison vient de recommencer.

Durant cette période estivale, notre Entente des jeunes avec les clubs de Louvigné/La Bazouge du Désert et le FC Beuvron s'est concrétisée sous un nouveau groupement de jeunes s'intitulant « Le Groupement de Jeunes Roc et Forêt » (GJRF).

Sous ce nouveau groupement évolueront 3 équipes U11, 2 équipes U13, une équipe U15 et une équipe U16. (une nouvelle pyramide de jeunes ayant été mise en place cette saison).

Nous garderons sous notre nom l'école de foot avec une équipe U7 et une équipe U9.

Pour la partie seniors, l'équipe A évoluera en D2 et l'équipe B en D3.

Les vétérans repartent également en coupe et championnat.

Suite à l'assemblée générale du mois de juin, le bureau reste inchangé.

Grâce à notre partenariat avec le Stade Rennais, les U15 seront ramasseurs de balles lors du match Rennes/ Dijon, le samedi 8 décembre.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à joindre Sabrina au 06.81.21.45.11 ou par mail :
ent.parignelandean@gmail.com

Le bureau

Associations

CLUB DE LOISIRS



Le club de loisirs a organisé un bal le dimanche 10 juin animé par Philippe RENAULT.

Le 7 août, 35 adhérents du club se sont joints aux nombreux participants de la « Fête champêtre » au Châtellier.

Le repas de secteur avait lieu cette année à la Chapelle Janson, le 22 août. 58 adhérents de Landéan y ont participé sur un total de 420 personnes. L'an prochain, c'est le Club de Loisirs de Landéan qui sera chargé de l'organisation de ce repas (**retenez votre journée du 21 août 2019**).

Le mercredi 5 septembre, nous avons organisé salle des Mégalithes un concours de belote qui a réuni 256 participants.

Dans le cadre de la réorganisation de nos activités, le palet a lieu salle Jules Ferry, dorénavant les deux premiers mardis de chaque mois et les jeudis des semaines suivantes.

Nous étions 49 à partir de bon matin de Landéan, direction l'ouest de la Bretagne. Nous avons visité le matin la maison Hénaff et l'après-midi le port du Guilvinec.



Dates à retenir :

Repas d'automne le jeudi 4 octobre. Concours de palets le mercredi 17 octobre.
Gai savoir le mardi 13 novembre. Repas gastronomique et assemblée générale le jeudi 6 décembre.
Bal le 6 janvier 2019 avec Stéphane FAUNY.

Pour les divers inscriptions et renseignements :

Jean DELAUNAY : 02 99 97 31 32 ou 06 75 78 04 94 - Noël PRIME : 02 99 99 61 66 ou 06 70 58 35 40

Associations

UNC ET SOLDATS DE FRANCE

26 Mai : Méchoui

Depuis 2009, l'association propose et organise chaque année un méchoui. L'ambiance très conviviale, l'humeur des convives nous confortent dans l'idée de continuer à proposer cette journée de rencontre et d'échanges.

Nous tenons à remercier tous les membres de l'association et leurs conjoints qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer le repas et décorer la salle. Nous avons profité de ce moment de rencontre pour offrir une rose à toutes les mères de famille. Ce moment de convivialité permet également aux personnes seules de rompre un peu leur isolement.

Nous vous convions dès à présent à prendre rendez-vous pour 2019.

1^{er} septembre : Congrès départemental

Plus de 1.000 membres des différentes associations communales, accompagnés de près de 300 drapeaux, étaient réunis à Janzé le 1^{er} septembre en présence de Claude PERRIER, président départemental et du général Pierre SAINT-MACARY, président national de l'UNC.

Claude GENSON, président de l'association de Janzé et Hubert PARIS, maire, ont souhaité la bienvenue à tous et salué la présence de Christine CLOAREC, députée, Dominique de LEGGE, sénateur, Jean-Luc CHENUT, président du conseil départemental qui se sont adressés tour à tour à l'assemblée.

Après la cérémonie religieuse, présidée par Monseigneur Pierre d'ORNELLAS, l'ensemble des participants s'est rendu au monument aux morts pour le dépôt de gerbes et la remise de décorations.

Tous les participants se sont retrouvés ensuite pour partager le banquet de clôture.

8 septembre : Journée pêche

C'est à nouveau sous un temps ensoleillé que les membres de l'association et leurs conjoints ont pu profiter de cette rencontre chaleureuse et amicale. La

trentaine de pêcheurs a été cette année plus en réussite. Sur les 85 truites mises à l'eau dans l'étang, prêté gracieusement par Clémence et Jean BOUVET, seules 15 ont dédaigné le menu qui leur était proposé.

Les pêcheurs et tous les membres présents ont partagé un repas très soigneusement préparé.

Nous remercions tous ceux qui n'ont pas ménagé leur peine pour que cette journée soit très agréable, ceux qui ont nettoyé le tour de l'étang et réalisé tous les préparatifs (stands, table etc...) ainsi que ceux qui ont confectionné le repas.



Date à retenir. :

Dimanche 11 novembre :
commémoration du
centenaire de l'armistice.

A l'occasion du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, nous invitons tous les Landéanais à accrocher un drapeau français à la façade de leur habitation le 11 novembre 2018.

Associations

C.CRÉATIONS

C. Créations c'est qui, c'est quoi ?

C'est une petite association où l'on vient confectionner divers objets en cartonnage et des travaux d'aiguilles, retrouver les copines de Landéan et d'ailleurs et tout cela dans une bonne ambiance. Concentration et minutie sont les maîtres mots, mais curieusement, « cela nous vide la tête comme disent certaines » et c'est bien !

Marylène BOURGES et Annie FOUILLEUL assurent les cours de cartonnage et Huguette ORIERE les travaux d'aiguilles à raison d'un cours de cartonnage toutes les 3 semaines et un cours par mois pour les travaux d'aiguilles, salle Jules FERRY, rue du Hallay, à 20h15.

Suite à l'assemblée générale du 27 juin, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau, Mariannick RIPOCHE, secrétaire et Thérèse MOREL, trésorière, ne se représentaient pas.

Composition du nouveau bureau :

Présidente : Marylène BOURGES

Secrétaire : Annie FOUILLEUL

Trésorière : Pascale LEGUERINEL

Comme à l'accoutumée, pour clôturer l'année, les adhérentes se sont retrouvées autour d'une bonne table pour y déguster un délicieux repas avant de prendre leurs quartiers d'été.



Les séances ont repris le mercredi 12 septembre avec au programme le choix des réalisations pour l'année 2018/2019. « Quelques nouvelles » nous ont rejoint, ce qui porte le nombre d'adhérentes à 19. Cotisation annuelle : 30 € (cartonnage et travaux d'aiguilles) / 15 € (travaux d'aiguilles).

Si vous aimez les loisirs créatifs, n'hésitez pas à demander des renseignements auprès de la présidente Marylène BOURGES au 02.99.97.25.86.

LES 3 P ÉVÈNEMENTS

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent Landéanium, l'année 2018 aurait pour thème la ferme et cela continue ! Nous organisons un week-end à la ferme les 12,13 et 14 octobre à la salle Mélusine.

Voici le programme :

- Le vendredi : « Belotée à la ferme » (concours de belote) à 20h.
- Le samedi : « Souper à la ferme » à 19h. Tarif 14 €.
- Au menu : Kir breton, soupe de pot au feu, pot au feu, fromage, riz au lait, café.
- Le dimanche : « Journée à la ferme » : vieux métiers, jeux d'antan, promenade en calèche et videgrenier. Restauration rapide à partir de 10h et **tripes sur réservation**.
- Renseignements et réservation au 06.08.77.39.65.
- Prochain rendez-vous : Courses cycliste « Trophée Joseph CHALOPIN ».

Associations

OGEC

La rentrée 2018/2019 a sonné !

La période des vacances d'été a permis l'amélioration du bâtiment de la maternelle avec une réfection du sol et des murs.

Concernant les 3 classes du niveau primaire et le bureau de direction, les travaux se poursuivent. Ils devraient perdurer jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre scolaire.

Du fait de l'allongement de ces travaux, indépendants de notre volonté, l'école s'est vue dotée d'une classe mobile pour accueillir les élèves de CE2/CM1.

Cette installation a nécessité quelques aménagements supplémentaires dont une taille généreuse des arbres. Nous en avons profité pour « recoiffer » les tilleuls qui en plus de nous promettre d'être encore plus beaux et feuillus, au printemps prochain, nous épargneront un ramassage des feuilles cet automne.

Malgré ces travaux, chaque classe bénéficie aujourd'hui d'un espace propre, sain et fonctionnel : il fait bon y apprendre et y enseigner. C'est une vraie satisfaction.

Nous sommes heureux d'avoir participé à l'organisation de la soirée d'au revoir du 6 juillet dernier de Justine SIMON, directrice à Landéan durant 8 ans. Cette fête chaleureuse aura permis aux nombreux parents et autres convives de profiter du spectacle mais aussi de partager un délicieux moment autour de séparations et attentions touchantes des élèves avec leurs enseignantes.



Et... C'est tout naturellement que nous souhaitons la bienvenue à Pauline GARNIER, nouvelle chef d'établissement de l'école Notre Dame, avec qui nous avons déjà plaisir à travailler.

Rendez-vous dans quelques mois pour une présentation des nouveaux locaux.

A bientôt.

L'OGEC.



Atelier Photo Jean Luc Barbelette - Fougères Classe 8 Landéan 2018

Renseignements utiles

Mairie

☎ : 02 99 97 35 26

Maire : M. Louis-Gérard GUERIN
(Permanence le samedi de 10h à 12h)
Contact : mairie.landean@wanadoo.fr

Secrétaire : Mme Christèle DENOUAL

Heures d'ouverture :

Mardi, jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h
Mercredi, vendredi : 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h (**fermée le 1er samedi du mois**)

Toutes les informations importantes ou de dernière minute sont sur le site :

<https://landean.fr>

Nouveaux habitants de Landéan : N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin de vous inscrire sur le fichier population, les listes électorales, etc...
Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

Salle « Mélusine » et « des Lutins » ☎ : 02 99 97 22 85

Réservations : Mme SAULNIER Monique ☎ : 02 99 97 20 51
du mardi au vendredi : 11h30 à 13h / 18h30 à 20h

Ecole privée Notre Dame

☎ : 02 99 97 30 94

Directrice : Mme Pauline GARNIER
www.ecole-nd-landean.org

Bibliothèque

Horaires d'ouverture
mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h
samedi : 10h - 12h
☎ : 02 99 97 35 77



Office National des Forêts

☎ : 02 99 99 69 07

Service des eaux et Assainissement Collectif

S.T.G.S.

☎ : 09 69 32 69 33

Assainissement non collectif

Véolia

☎ : 09 69 32 35 29

S.M.I.C.T.O.M.

Fougères Agglomération

☎ : 02 99 94 34 58

L'entrée du dernier véhicule est autorisée 10 minutes avant la fermeture

Déchèteries

Jours

Horaires d'été (du 01/03 au 31/10)

Horaires d'hiver (du 01/11 au 28/02)

| | | | |
|---------------------------|-------------------------------------|---|---|
| Landéan | Lundi Samedi | 17h30 - 18h30 14h00 - 16h00 | 15h30 - 16h30 14h00 - 16h00 |
| Louvigné du Désert | Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi | 9h00 - 12h / 14h - 18h | 9h30 - 12h / 14h - 17h30 |
| Parigné | Lundi Mercredi Samedi | 16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00 | 16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00 |



Les sacs jaunes sont à retirer en mairie

Office : 1^{er} samedi Landéan,
5^{ème} samedi Landéan ou Parigné
Horaire d'été : 18h00
Horaire d'hiver : 17h00



Presbytère de Louvigné du Désert

☎ : 02 99 98 02 23

Père HONORÉ, Abbé Marcel JAMELOT,
Vicaire Olivier GUIASSOU